
Présentation de la FCEI

Par:

Martine Hébert, vice-présidente, Québec

Antoine Gosselin, économiste

Marcel Paul Raymond, spécialiste en recherche opérationnelle

R-3854-2013

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3854-2013
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 12 DÉC. 2013
Pièces n°: C-FCEI-0019

Plan de présentation

1. Remarques sur la politique de dépôt, le programme bâtiment, le rééquilibrage du tarif M et le régime de retraite d'HQ
2. Compte d'écart sur les revenus nets des achats
3. Approvisionnement en électricité
4. Recommandations ayant un impact sur le revenu requis

Remarques

- Politique de dépôt: Approche collaborative
- Programme bâtiment: Préparer le prochain plan
- Rééquilibrage du Tarif M: Rôle d'HQD
- Régime de retraite d'HQ: Préparer un débat de fond

Compte d'écart sur les revenus nets des achats

Constat:

- Écart de 1 TWh entre année témoin et année de base aux tarifs D, G et M
- Excédent de rendement anticipé de 81 M\$

Commentaires sur les explications de HQD:

Démarcation

- Explique une faible portion de l'écart total

Réforme tarifaire

- La réforme est en place depuis plusieurs années
- Les migrations de clients continueront d'exister

Revenu unitaire

- Explications sommaires
- N'explique pas la récurrence des écarts

Approvisionnement en électricité

- Coûts évités en réseau intégré
- Production éolienne en énergie
- Entente d'intégration éolienne
- Énergie différée
- Rappels d'énergie

Décembre 2012	Référence
Distributeur: "impossibilité de différer en 2013"	D-2013-021, par. 22
Preuve: Il est possible de différer en 2013 en cas de scénario moyen (de demande/offre)	D-2013-021, par. 44
Donc: il est aussi possible de différer en cas de scénarios plus forts que moyen (50% des cas)	
Marge de manoeuvre additionnelle en cas moyen	B-0076, HQD-1, doc. 4.2, p. 4 R-3814-2012, C-UMQ-0019, p. 1
Donc: il est possible de différer dans un certain nombre de scénarios plus faibles que moyen	
Donc dans plus de 50% des cas il est possible de différer (% ?)	
Risques de problèmes sur 2.2.8 dans certains cas faibles (% ?)	D-2013-021, par. 36 et 37
Pas de démonstration économique de la pertinence de se protéger contre cas faibles	D-2013-021, par. 38
Décision de la Régie : Différer 1 TWh en 2013 (-30 M\$) (8 février 2013)	D-2013-021, par. 46

<p>Hiver 2013: Distributeur constate une baisse de la prévision de la demande à LT</p>	<p>B-0093, HQD-15, doc. 6, p. 57</p>
<p>10 mai 2013: offre additionnelle de 800 MW éolien</p>	<p>B-0020, HQD-5, doc. 1, p. 6</p>
<p>7 octobre 2013: Politique économique <i>Propriété Emploi</i>; demande additionnelle?</p>	<p>R-3864-2013, B-0005, HQD-1, doc. 1, p. 30</p>

Décembre 2013	Référence
Distributeur: "impossibilité de différer en 2014"	B-0020, HQD-1, doc. 5, p. 7
Preuve: Il est possible de différer en 2014 en cas de scénario moyen (de demande/offre)	B-0093, HQD-15, doc. 6, p. 60, tab. R-24.1
Donc: il est aussi possible de différer en cas de scénarios plus forts que moyen (50% des cas)	
Marge de manoeuvre additionnelle en cas moyen	B-0093, HQD-15, doc. 6, p. 60, tab. R-24.1
Donc: il est possible de différer dans un certain nombre de scénarios plus faibles que moyen	
Donc dans plus de 50% des cas il est possible de différer (% ?)	
Risques de problèmes sur 2.2.8 dans certains cas faibles (% ?)	B-0020, HQD-5, doc. 1, pp. 6 et 7
Pas de démonstration économique de la pertinence de se protéger contre cas faibles	
Recommandation de la FCEI : -30 M\$ en 2013; -28,2 M\$ en 2014 et demande d'analyse économique	C-FCEI-0010, p. 44

Décembre 2012	Décembre 2013
Distributeur: "impossibilité de différer en 2013"	Distributeur: "impossibilité de différer en 2014"
Preuve: Il est possible de différer en 2013 en cas de scénario moyen (de demande/offre)	Preuve: Il est possible de différer en 2014 en cas de scénario moyen (de demande/offre)
Donc: il est aussi possible de différer en cas de scénarios plus forts que moyen (50% des cas)	Donc: il est aussi possible de différer en cas de scénarios plus forts que moyen (50% des cas)
Marge de manoeuvre additionnelle en cas moyen	Marge de manoeuvre additionnelle en cas moyen
Donc: il est possible de différer dans un certain nombre de scénarios plus faibles que moyen	Donc: il est possible de différer dans un certain nombre de scénarios plus faibles que moyen
Donc dans plus de 50% des cas il est possible de différer (% ?)	Donc dans plus de 50% des cas il est possible de différer (% ?)
Risques de problèmes sur 2.2.8 dans certains cas faibles (% ?)	Risques de problèmes sur 2.2.8 dans certains cas faibles (% ?)
Pas de démonstration économique de la pertinence de se protéger contre cas faibles	Pas de démonstration économique de la pertinence de se protéger contre cas faibles
Décision de la Régie : Différer 1 TWh en 2013 (-30 M\$) (8 février 2013)	Recommandation de la FCEI : -30 M\$ en 2013; -28,2 M\$ en 2014

Approvisionnement - Autres

- Patrimonial inutilisé prévu en déc. 2012 pour 2013: 4,2 TWh (D-2013-021, par. 31)
- Prévu en déc. 2013 pour 2014: 7,4 TWh (B-0076, HQD-1, doc. 4.2, p. 5, tab. R-2.1)

Approvisionnement - Autres

Rappels d'énergie: voir preuve

- Pas de rappels de 2014 à 2018
- Pas de démonstration économique ("250 heures en janvier" n'est pas une démonstration, selon la FCEI)
- Sous-estimation systématique des achats de CT

Recommandations ayant un impact sur le revenu requis

Approvisionnement éolien (0,7 TWh):	49 M\$
Entente d'intégration éolienne	- 31,6 M\$
Énergie différée 2014:	- 28,2 M\$
Énergie différée 2013:	- 30 M\$
Masse salariale:	- 25 M\$
Inspection des poteaux:	-2,9 M\$
Service de transport:	- 2,3 M\$
Centres d'appels:	- 1,8 M\$
Innovation:	- 1,0 M\$
<u>Services de développement:</u>	<u>- 6,7 M\$</u>
Total:	- 178,5 M\$

Autres recommandations

- Compte d'écart sur revenus nets des achats (recommandation 1)
- Modifications du coût évité (recommandation 4)
- Méthode de prévision de la production éolienne (recommandation 5)
- Modifications à l'EIE (recommandation 7)
- Utilisation de modèles stochastiques pour prévoir les rappels d'énergie différée et achats d'énergie de court terme (recommandation 9)
- Refuser le rééquilibrage du tarif M. Subsidairement, en faire supporter le coût par l'ensemble des tarifs (recommandation 17)
- Recommandation coût de retraite: préparer un débat de fond.

